AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1196
FR0000030827-FS0522

9 juin 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IGE+XAO

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 9 juin 2017, la société de droit britannique Ennismore Fund Management Limited[1] (5 Kensington Church Street, Londres W8 4LD, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 juin 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société IGE+XAO et détenir pour le compte desdits fonds, 88 288 actions IGE+XAO représentant autant de droits de vote, soit 6,18% du capital et 4,81% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions IGE+XAO sur le marché.

———

[1] Contrôlée par M. William Geoffrey Oldfield. La société Ennismore Fund Management Limited déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 1 427 800 actions représentant 1 834 091 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.